



Bulletin Officiel

N° 3994 Mardi 06 Decembre 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DE SANCTION FINACORP 2

AGREMENTS ACCORDES PAR LE CMF 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR AGO 4

AVIS DE REMBOURSEMENT

Emprunt Subordonné BH 2007 4

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE – SOMOCER - 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UIB 2011-2 - 6-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DE SANCTION

Le Collège du Conseil du Marché Financier érigé en Conseil de discipline, a décidé, lors de sa réunion du 15 novembre 2011, d'infliger un blâme à l'encontre de la société d'intermédiation FINACORP en la personne de son représentant légal et ce, pour avoir inobservé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'obligation de disposer des fonds nécessaires dans un compte spécifique aux clients avant l'exécution d'ordres d'achat et à l'interdiction d'utilisation des fonds des clients pour compte propre.

قرار عقوبة

بلاغ من هيئة السوق المالية

قرّر مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 15 نوفمبر 2011 كمجلس تأديب، تسليط عقوبة التوبيخ على شركة الوساطة بالبورصة "فيناكورب" في شخص ممثلها القانوني وذلك من أجل خرق أحكام قانونية وترتيبية تتعلق بواجب حيازتها للأموال اللازمة في حساب خاص بالحرفاء قبل تنفيذ أوامر الشراء وبتحجير استعمال أموال الحرفاء للحساب الخاص.

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2011, d'agrèer le fonds suivant :

FCPR TARI9I FUND
Fonds Commun de Placement à Risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage
Les Berges du Lac 1053 - Tunis

SAGES SA et STB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 juillet 2011, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR-TARI9I FUND» d'un montant de 5 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 1 000 dinars chacune.

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer les sociétés de gestion suivantes :

AXIS INVESTISSEMENT
Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régée par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 - Tunis.

AXIS CAPITAL a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 novembre 2011, pour la création d'une société de gestion, dénommé « AXIS INVESTISSEMENT » d'un capital social de 200 000 dinars divisé en 2 000 actions de 100 dinars chacune.

MAXULA GESTION
Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régée par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac.

MAXULA BOURSE a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 novembre 2011, pour la création d'une société de gestion, dénommé « MAXULA GESTION » d'un capital social de 200 000 dinars divisé en 2 000 actions de 100 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer la nomination de Monsieur Ali BEN DALY en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de FIDELIUM FINANCE.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer la nomination de Monsieur Tahar BEN HATIRA en tant que Président Directeur Général de IKDAM GESTION.

2011 - AC - 45

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer le fonds suivant :

CAPITALease Seed Fund
Fonds d'amorçage
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE de TUNISIE (BIAT) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 novembre 2011, pour la création d'un Fonds d'amorçage, dénommé « CAPITALease Seed Fund » d'un montant initial de 1 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 100 dinars chacune.

2011 - AC - 46

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous

La Société ELECTROSTAR informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 décembre 2011 à 10 Heures, à l'adresse suivante : "DIGITAL CENTER LG", Rue Lemane Immeuble Fékih, Route de la Marsa, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1-Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 2- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010.
- 3-Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010.
- 4-Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2010.
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010.
- 6-Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 7- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2010.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société, sis a : l'Avenue de l'environnement, Immeuble Kallel, Les Berges du Lac, 3^{ème} étage.

2011 - AS - 1049

AVIS DE REMBOURSEMENT

L'intermédiaire en bourse SIFIB-BH, en sa qualité d'intermédiaire agréé mandaté de l'« Emprunt Subordonné BH 2007 », informe les obligataires que le remboursement de la quatrième échéance dudit emprunt aura lieu le mercredi 7 décembre 2011. Ce remboursement sera comme suit :

- Amortissement par obligation subordonnée : 20 dinars
- Nombre d'obligations : 700 000
- Taux d'intérêt (TMM +1,2%) : 5,363 %
- Encours par obligation : 80 dinars
- Intérêts bruts par obligation : 4,290 dinars
- Annuité brute par obligation : 24, 290 dinars

Montant global brut : 17 003 000 dinars

2011 - AS - 1054

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Siège Social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Moderne de Céramique- SOMOCER tenue en date du 29 novembre 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt quatre Millions deux cent cinquante cinq milles (24 255 000) Dinars, soit augmenté de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) Dinars, pour le porter ainsi à Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars à prélever du compte « résultats reportés » et ce, par la création et l'émission de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'Une (01) action nouvelle pour Dix (10) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars. Il est divisé en Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) actions de Un(01) Dinar chacune. Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère ses pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires conduisant à cette augmentation et d'en constater la réalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires par la banque jusqu'à concurrence de 200 000 000 dinars au cours des exercices 2011, 2012 et 2013 et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/07/2011 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant de 75 000 000 dinars, dans le cas où les conditions du marché le permettraient, moyennant un taux de coupon de 5,90% et une durée de 7 ans. Le conseil a délégué au Directeur Général le pouvoir de modifier, le cas échéant, les modalités de l'emprunt de manière à tenir compte de la conjoncture et des conditions du marché.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 22/07/2011, la Direction Générale a fixé le montant de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » à 50 000 000 dinars et pouvant être porté à 75 000 000 dinars, sur une durée de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,90% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « UIB 2011-2 ».

Montant : 50 000 000 de dinars, et susceptible d'être porté à un montant maximum de 75 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **30/01/2012** date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 5,90% brut l'an.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 5,90% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « UIB 2011-2 » du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3,999 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,583 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2012** et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à raison de 14,290 dinars par obligation à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives jusqu'à la sixième année et de 14,260 dinars la 7^{ème} année.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30/01** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **30/01/2013**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/12/2011** et clôturées au plus tard le **30/01/2012**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (75 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 750 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/02/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16/12/2011** aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de BNA Capitaux, sise au Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » seront assurés par le Back office marché de l'UIB.

Notation : le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, Axis Capital Bourse en vue de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2011-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0757** en date du **1^{er} décembre 2011**, du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-002** en date du **15 juillet 2011** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **1^{er} décembre 2011** sous le n° **11-002/A001** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'UIB, 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 TUNIS ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de Axis Capital Bourse, Intermédiaire en bourse, 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 DECEMBRE 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,204%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,438%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,484%	1 006,179
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,517%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,597%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,695%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,893%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,972%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		4,051%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,111%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012	4,210%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,332%	1 007,697
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,584%	1 025,959
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,802%	1 058,163
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,904%	1 078,922
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,157%	1 052,373
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,446%		984,566
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,530%	989,070
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,649%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,802%	1 043,477
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,057%		969,022
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,063%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,071%	966,636
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,181%	1 053,127
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,190%		954,119

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	139,186	139,196		
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,214	12,215		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,250	1,251		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,764	33,768		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	46,177	46,180		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	161,274	160,624		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	546,075	543,345		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	132,448	131,950		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	126,001	125,797		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	115,367	115,276		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	113,546	113,448		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	94,635	94,440		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,662	152,689		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	98,851	98,379		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	102,146	102,125		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 286,887	1 284,888		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 211,625	2 212,032		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	107,111	106,929		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	111,791	111,386		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	121,867	121,539		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 180,975	1 181,826		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	124,586	123,893		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,810	14,751		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 785,484	5 788,299		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 633,312	6 624,746		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,233	2,226		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,846	1,845		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,143	1,136		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	107,487	107,496
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	104,172	104,184
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	104,988	104,998
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	102,830	102,859
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	103,016	103,026
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,989	106,999
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	103,518	103,529
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	103,654	103,664
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	103,818	103,828
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	105,320	105,328
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	102,327	102,338
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	103,931	103,941
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	103,679	103,688
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	106,376	106,386
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	105,626	105,635
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	102,692	102,701
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	102,540	102,549
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	103,990	103,999
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	102,140	102,149
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	103,040	103,053

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	103,576	103,585
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	102,289	102,299
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	104,001	104,011
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	104,441	104,450
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	101,782	101,791
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,492	10,493
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	103,388	103,397
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,480	102,492
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	101,271	101,337
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	75,149	74,944
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	147,903	147,605
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 466,311	1 463,308
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	113,540	113,309
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	115,290	115,067
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	90,870	90,249
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,289	16,281
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	271,254	270,631
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	45,839	45,861
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 361,819	2 353,156
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	79,011	78,907
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	58,077	57,978
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	101,621	101,455
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	111,673	111,473
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	104,447	104,012
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,692	11,678
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,667	12,644
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,897	16,849
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,783	16,731
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,982	11,939
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,106	10,102
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,096	10,096
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,100	10,100
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	124,223	124,146
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	123,594	123,371
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,192	10,170
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	116,764	116,372
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,684	19,603
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	102,820	102,511
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	103,114	102,823
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
88	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	99,006	98,939
89	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	107,350	107,141
90	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	142,712	141,354
91	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	10,575	10,583
92	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	115,592	115,726
93	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	114,629	114,651
94	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,427	102,243
95	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,649	101,306
96	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	182,361	181,515
97	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,526	162,957
98	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,852	141,584
99	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 914,261	9 873,221
100	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	196,436	195,382
101	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	134,491	134,246
102	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 508,568	1 496,535
103	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,953	104,228
104	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	100,199	99,692
105	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	115,831	115,975
106	TUNISIAN EQUITY FUND FCP	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	10 189,393	10 155,807

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS